

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com  
 0 Prise en charge : pec@mupras.com  
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

N° W21-676751

### Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9232

Actif

Pensionné(e)

Autre

Société : RAN

Nom & Prénom : YASSIRE MERIETTE

Date de naissance : 10/05/1966

Adresse : 8 Rue Panthéon Rés. RANA ETG.5 n° 41

Av. 2 mai Casablanca

Tél. : 05 22 91 23 27

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

**Dr. Loubna KHAYAR**  
**OPHTALMOLOGISTE**  
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés  
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca  
Tél: 05 22 95 12 89

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) :

YASSIRE MERIETTE

Le : 16 AOUT 2023

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/10/2023	15708923	C2	300.000	INP : 09AP8865 Dr Louissa KHAYAR Gynécologue

DR. Louéna KHAYAR  
PHYSIOTHERAPEUTE

# EXECUTION DES CARBON TAXES à Casablanca

**Cachet du Pharmacien  
ou du Fournisseur**

Date Al Anfal, Etage N° 2  
Tél: 05 22 96 12 89 Montant de la Facture

157-8192 210 80

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## VOLET ADHÉRENT

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

# CABINET D'OPHTALMOLOGIE

**Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN**  
**OPHTHALMOLOGISTE**

Specialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification  
 chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik  
 chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex Médecin a l'hôpital 20 Août Casablanca  
 Membre de la société française d'ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le:

15/08/2023

الدكتورة لبني خيار بنجلون  
 اختصاصية في أمراض وجراحة العيون  
 الليزر - فحص الشبكة بالأشعة

جراحة الحول - العدسات

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون  
 طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

ضصبة السيارة

الدار البيضاء في:

HER MEDIC  
 PPC  
 104.00 DHS

CHIBRO-CADRON  
 Collyre - Flacon 5 ml - PPV : 28,60 DH  
 Distribué par les  
 Laboratoires SOTHEMA  
 B.P. N° 2778  
 Bouskoura - MAROC

6118001 071425

ZENITH Pharma  
 PPC : 145,00 DH

Dr. Loubna KHAYAR  
 OPHTHALMOLOGISTE  
 Bd Yacoub El Mansour, Rés  
 Etage N° 2 - Casablanca  
 05 22 95 12 89

Dr. Loubna KHAYAR  
 OPHTHALMOLOGISTE  
 Bd Yacoub El Mansour  
 Etage N° 2 - Casablanca  
 05 22 95 12 89

05 22 95 12 89 شقة رقم 5 الطابق الثاني - عمارة المنصور - إقامة المنصور - الهاتف :

235 , Bd Yacoub El Mansour - Résidence Al Anfal-Im . "A" Appt. N°5- 2ème étage - Casablanca - Tél.: 05 22 95 12 89